MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 6926 du 11 juillet 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1315892S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 957 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300466S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er août 2013 :

Delbecque, Alain	Nigend : 100 644	Numéro de livret de solde : 5 173 862

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er août 2013 :

Pesce, Pierre-Henri	Nigend : 148 637	Numéro de livret de solde : 8 006 488

Fait le 11 juillet 2013.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
G. Cazenave-Lacroutz